

---



# ADULLACT

*Association des Développeurs et des Utilisateurs de **Logiciels Libres**  
pour les **Administrations** et les **Collectivités Territoriales***

## Assemblée Générale Extraordinaire

### ADULLACT

Compte rendu de séance du 16 juin 2022

A Montpellier

soit

**Un document de 8 pages**

incluant le compte-rendu (jusqu'à la page 5)

et

ses annexes (pages 5 à 8)

#### **diffusion :**

**aux représentants des collectivités territoriales et assimilées, des administrations et établissements dépendant de l'État, des établissements publics de santé et assimilés, des associations, des établissements d'enseignement, et des entreprises, ainsi qu'aux personnes physiques adhérentes de l'association**

## ORDRE DU JOUR

---

1. **Modification du quorum requis pour tenir une AG**
2. **Autoriser le CA à se tenir et à délibérer en visioconférence**
3. **Création du collège « Contributeur »**

## ANNEXES

---

- Annexe 1 : Liste des correspondants présents
- Annexe 1 bis : Liste des membres représentés
- Annexe 1 ter : Liste des correspondants invités

## PRÉAMBULE

---

14h35 – Le décompte des membres ayant émargé et des pouvoirs ayant été transmis préalablement à la séance permet de constater que 45 membres sont présents et 56 sont représentés, soit au total 101 voix : le quorum étant situé à 100 voix, soit un quart des 398 membres à jour de cotisation, les conditions sont réunies pour que l'Assemblée Générale délibère valablement.

Pour animer cette séance, **M. François ELIE** est accompagné de **M. Pascal KUCZYNSKI**, Délégué Général de l'ADULLACT.

**Mme Laetitia BOYER** est nommée secrétaire de séance.

**M. Pascal KUCZYNSKI**, Délégué Général de l'ADULLACT, prononce un mot de bienvenue à l'attention des membres présents et les remercie chaleureusement pour leur participation. Il énonce l'ordre du jour aux adhérents présents et donne la parole à **M. François ELIE**, Président de l'ADULLACT.

14h36 – **M. François ELIE** souhaite la bienvenue aux participants cette Assemblée Générale Extraordinaire.

Cette assemblée débute par un hommage à **M. Bruno MANNONI** (1950-2022) ancien directeur informatique au ministère de la Culture (1992-2010).

**M. François ELIE** remercie **M. Mohammed ZANANE**, enseignant chercheur à l'*Université Mohammed V* à Rabat, de sa présence et l'invite à prendre la parole. **M. Mohammed ZANANE** remercie la communauté des libristes pour son travail et exprime le souhait de créer des jumelages franco-marocains pour le logiciel libre.

14h45 - **M. François ELIE** présente l'ordre du jour de cette Assemblée Générale

Extraordinaire.

## **1. MODIFICATION DU QUORUM REQUIS POUR DÉLIBÉRER LORS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :**

---

**M. François ELIE** précise qu'à ce jour, l'ADULLACT compte 400 adhérents. Le quorum est aujourd'hui fixé à 1/4 des membres présents ou représentés pour délibérer valablement selon les statuts de l'association. Cela implique une modification de l'Article 8 des statuts de l'association.

**M. François ELIE** propose à l'Assemblée d'abaisser le quorum à 1/10e.

**M. Thierry BENITA** exprime son étonnement de ne pas avoir été informé de ces modifications.

**M. François ELIE** rappelle qu'un débat a déjà eu lieu à ce sujet lors d'un précédent CA et précise qu'à cette occasion, certains membres faisant partie de grandes associations ont exprimé leur souhait de proposer un quorum à 10 % pour sécuriser la validité des assemblées générales.

**M. Thierry BENITA** s'interroge aussi sur la représentativité par collègue et se demande s'il ne serait pas intéressant d'avoir une représentativité en nombre de collègues.

**M. François ELIE** rappelle qu'à ses débuts, l'ADULLACT avait opté pour une procédure avec des votes au prorata des collègues. Cela s'était avéré extrêmement compliqué et les statuts avaient été modifiés.

**14h58 – vote : approuvé à l'unanimité**

## **2. TENUE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VISIOCONFÉRENCE**

---

14h59 - L'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020, modifiée par l'ordonnance n° 2020-1497 du 2 décembre 2020 et le décret n° 2020-418 du 10 avril 2020 modifié par le décret n° 2020-1614 du 18 décembre 2020, prorogés par la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 et le décret n° 2021-987 du 28 juillet 2021 ont permis aux conseils d'administration de se tenir en visioconférence.

**M. François ELIE** préconise un changement dans les statuts de l'association permettant de continuer à tenir les conseils d'administration en visioconférence, ce qui permettrait au conseil d'administration de pouvoir se réunir plus souvent pour poursuivre ses travaux et valider les décisions à distance. Cela implique une modification de l'Article 6 des statuts de l'association, ainsi que du Règlement intérieur.

**M. François ELIE** propose de supprimer l'alinéa « l'Assemblée générale refuse d'utiliser le vote électronique nominatif » sachant qu'il ne sera jamais question de voter sur des

TENUE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VISIOCONFÉRENCE

aspects nominatifs. Les votes porteront sur des décisions, mais en aucun cas, sur des élections nominatives à distance.

**15h04 – vote : approuvée à l'unanimité**

### **3. CRÉATION DU COLLÈGE « CONTRIBUTEUR »**

---

15h05 - **M. François ELIE** rappelle que depuis plusieurs années, l'ADULLACT souhaite obtenir la reconnaissance d'utilité publique. Pour ce faire, le Conseil d'État, parmi ses critères, exige un nombre conséquent de membres individuels.

Dans ce contexte, **M. François ELIE** propose de créer un nouveau collège « contributeur » constitué des membres actifs de la forge (15 000 à ce jour) qui le souhaitent .

La modification portera sur l'article 3 des statuts de l'association en ajoutant un collège « contributeur » ayant un représentant au conseil d'administration. Leur adhésion sera gratuite. Une case à cocher sera proposée afin de simplifier la démarche.

**M. Jean-Paul CHIRON** s'inquiète de la méthode à retenir pour avoir la garantie qu'il s'agit bien d'une personne physique.

**M. Thierry BENITA** regrette le manque d'adhésion volontaire à l'ADULLACT dans cette procédure.

**M. François ELIE** indique que si la contribution à la forge est un acte fort, l'adhésion à une association est en effet forcément volontaire : un formulaire permettra aux contributeurs de la forge de décider s'ils souhaitent adhérer/renouveler leur adhésion.

**M. Thierry BENITA** propose à minima de demander à ce qu'un mail soit reçu plutôt qu'une simple case à cocher.

**M. François ELIE** souligne qu'un renouvellement sera proposé chaque année.

**M. Matthieu FAURE** rappelle que ces points ont déjà été abordés lors des derniers conseils d'administration.

**M. Richard MORO** s'interroge sur le droit de vote de ces membres en assemblée générale.

**M. François ELIE** indique que chacun aura une voix. Le risque d'entrisme dans l'association a déjà été verrouillé dans la composition même du conseil d'administration: les collectivités sont mécaniquement majoritaires.

**M. Sylvain DEFROMONT** rappelle la difficulté d'obtenir le quorum avec autant d'adhérents (même si le quorum est à 10%).

**M. Pierre JARRET** intervient pour préciser que les documents portant sur la demande de reconnaissance d'utilité publique sont consultables sur la forge et invite ceux qui le souhaitent à venir enrichir la réflexion à ce sujet.

**15h04 – vote : approuvée à la majorité (3 abstentions)**

15h16 - Le Président remercie l'Assemblée pour sa participation, avant de clôturer l'Assemblée Générale Extraordinaire.

**François ELIE**  
Président de l'ADULLACT

**Laetitia BOYER**  
Secrétaire de séance

## **ANNEXE 1 : Liste des correspondants membres présents**

---

- 1 ACCORSI Damien, ALGOO
- 2 BENITA Thierry, ATREAL
- 3 BENOUARET Abdellah, Ville de Bonneuil-en-France
- 4 BONDAZ Michel, individu
- 5 BONNEAU Samuel, Clermont Métropole
- 6 BOUTOLLEAU Gatien, Wisper
- 7 BRICE Pierre, Montpellier Méditerranée Métropole
- 8 BRU-DURE Marie-Hélène, Pau Agglomération
- 9 CAZIN Christophe, La Mouette + individu
- 10 CHASSAGNE Claudine, Ville de Saint Martin d'Uriage
- 11 CHIRON Jean-Paul, Région Nouvelle-Aquitaine
- 12 COISSARD Daniel, Département du Rhône + individu
- 13 COSTEPLANE Louis, individu
- 14 DEFROMONT Sylvain, CDG Nord
- 15 DELAPLANCHE Guillaume, individuel
- 16 DUBREUIL Christophe, GIP RECIA + individu
- 17 ELIE François, Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême +individu
- 18 FAURE Matthieu, ADULLACT
- 19 GALLAND Didier, CA Puy de Dôme
- 20 JARRET Pierre, Ligue de l'enseignement, Fédération de l'Aisne +individu
- 21 KOPP CASTINEL Marie-Jo, PLOSS RA + individu
- 22 KUCZYNSKI Pascal, individu
- 23 KURTZMANN Juliette, ARNIA
- 24 LE BIVIC Christophe, Gironde numérique
- 25 LOSSERAND Frédéric, LIBRICIEL
- 26 MERCIER Alain, Communauté Urbaine du Grand Besançon
- 27 MORIN Olivier, Ville de Bergerac
- 28 MORO Richard, COGITIS
- 29 MOUNIER-FARAUT Lauriane, ADM 74
- 30 PAGET Philippe, Département de l'Isère + individu
- 31 PEREZ Alphonse, CCAS d'Agde
- 32 POMMARET Olivier, CDG Lot et Garonne
- 33 PONGI Ghislain, Alès Agglomération
- 34 RONGEAT David, AMUE
- 35 SYLVESTRE Patrick , individu
- 36 TABESSE Jean-Michel, SDIS de l'Ain
- 37 TOMASI Christiane, InfoCom Services
- 38 VANGHELUWE Stéphane, SITIV

## **ANNEXE 1 bis : Liste des membres représentés**

---

- 1 VERGELY Isabelle, donne pouvoir à Pascal KUCZYNSKI, individu
- 2 Ville de Caubiac, donne pouvoir à Claudine CHASSAGNE, Ville de Saint Martin d'Uriage
- 3 La Fibre 64, donne pouvoir à Sylvain DEFROMONT, CDG du Nord
- 4 Numérian, donne pouvoir à Samuel BONNEAU, Clermont Métropole
- 5 Syndicat mixte Sud Rhône Environnement, donne pouvoir à Stéphane VANGHELUWE, SITIV
- 6 APITECH, donne pouvoir à Frédéric LOSSERAND, Libriciel Scop
- 7 Advanced Prologue Innovation, donne pouvoir à Thierry BENITA, Atreal
- 8 CCAS Perpignan, donne pouvoir à Stéphane VANGHELUWE, SITIV
- 9 CCAS Saint-Louis, donne pouvoir à Sylvain DEFROMONT, CDG du Nord
- 10 CC Sauer Pechelbronn, donne pouvoir à Didier GALLAND, CA Puy de Dôme
- 11 CC du Warndt, donne pouvoir à Didier GALLAND, CA Puy de Dôme
- 12 Ville de Noves, donne pouvoir à Samuel BONNEAU, Clermont Métropole
- 13 PRESTASA, donne pouvoir à Frédéric LOSSERAND, Libriciel Scop
- 14 CIG Petite Couronne, donne pouvoir à Sylvain DEFROMONT, CDG du Nord
- 15 Ville de Pessac, donne pouvoir à Jean-Paul CHIRON, Région Nouvelle-Aquitaine
- 16 CR Auvergne-Rhône-Alpes, donne pouvoir à Jean-Paul CHIRON, Région Nouvelle-Aquitaine
- 17 SIREG, donne pouvoir à Didier GALLAND, CA Puy de Dôme
- 18 CA du Niortais, donne pouvoir à Jean-Paul CHIRON, Région Nouvelle-Aquitaine
- 19 COSOLUCE, donne pouvoir à Frédéric LOSSERAND, Libriciel Scop
- 20 Ville de Moissy-Cramayel, donne pouvoir à Olivier MORIN, Ville de Bergerac
- 21 Agglo Pays d'Issoire, donne pouvoir à Samuel BONNEAU, Clermont Métropole
- 22 Ville de Mions, donne pouvoir à Claudine CHASSAGNE, Ville de Saint Martin d'Uriage
- 23 GRENIER Alexandre, donne pouvoir à Pascal KUCZYNSKI, individu
- 24 Ville d'EVry-Courcouronnes, donne pouvoir à Didier GALLAND, CA Puy de Dôme
- 25 Ville de Marseillan, donne pouvoir à Olivier MORIN, Ville de Bergerac
- 26 Ville de Zouafques, donne pouvoir à Christophe DUBREUIL Christophe, GIP RECIA
- 27 Ville de Bollène, donne pouvoir à Olivier MORIN, Ville de Bergerac
- 28 Ville de Breteuil, donne pouvoir à Christophe DUBREUIL, GIP RECIA
- 29 CD Pyrénées Orientales, donne pouvoir à François ELIE, Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême
- 30 CD du Nord, donne pouvoir à Sylvain DEFROMONT, CDG du Nord
- 31 Ville de Saint Médard en Jalles, donne pouvoir à Olivier MORIN, Ville de Bergerac
- 32 CA Arles Crau Camargue, donne pouvoir à Richard MORO, Cogitis
- 33 Ville de Le Grès, donne pouvoir à Olivier MORIN, Ville de Bergerac
- 34 Ville de Lyon, donne pouvoir à François ELIE, Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême
- 35 ALLART Philippe, donne pouvoir à Pascal KUCZYNSKI, individu
- 36 SAVA, donne pouvoir à Richard MORO, Cogitis
- 37 AFUL, donne pouvoir à Christophe CAZIN, La Mouette
- 38 CDG de l'Isère, donne pouvoir à Sylvain DEFROMONT, CDG du Nord
- 39 Ville de Rabou, donne pouvoir à Claudine CHASSAGNE, Ville de Saint Martin d'Uriage
- 40 Ville de Clichy-sous-bois, donne pouvoir à Claudine CHASSAGNE, Ville de Saint Martin d'Uriage
- 41 Eurodistrict SaarMoselle, donne pouvoir à Samuel BONNEAU, Clermont Métropole

- 42 CD de l'Orne, donne pouvoir à COISSARD Daniel, Département du Rhône
- 43 ATDA, donne pouvoir à Stéphane VANGHELUWE, SITIV
- 44 Bordeaux Métropole, donne pouvoir à Jean-Paul CHIRON, Région Nouvelle-Aquitaine
- 45 Syndicat Mixte du Salève, donne pouvoir à François ELIE, Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême
- 46 CA Rochefort Océan, donne pouvoir à Jean-Paul CHIRON, Région Nouvelle-Aquitaine
- 47 Valence Romans Agglomération, donne pouvoir à Didier GALLAND, CA Puy-de-Dôme
- 48 Ville de l'Hôpital, donne pouvoir à Claudine CHASSAGNE, Ville de Saint Martin d'Uriage
- 49 Syndicat Intercommunal Forestier Diebling, donne pouvoir à Didier GALLAND, CA Puy-de-Dôme
- 50 CERIG, donne pouvoir à Frédéric LOSSERAND, Libriciel Scop
- 51 Ville de Saily sur la Lys, donne pouvoir à François ELIE, Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême
- 52 Ville de Lettret, donne pouvoir à Christophe DUBREUIL, GIP RECIA
- 53 Ville de Saint Pourçain sur Sioule, donne pouvoir à Christophe DUBREUIL, GIP RECIA
- 54 AFI, donne pouvoir à Frédéric LOSSERAND, Libriciel Scop
- 55 Ville d'Eybens, donne pouvoir à François ELIE, Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême
- 56 ADICO, donne pouvoir à Stéphane VANGHELUWE, SITIV

## **ANNEXE 1 ter : Liste des correspondants invités**

---

- |   |  |   |                        |
|---|--|---|------------------------|
| 1 | Vincent LAMBERT, Cabinet comptable LAMBERT | 2 | Florence GABRIEL, KPMG |
| 3 | Laetitia BOYER, ADULLACT                   | 4 |                        |
| 5 |  | 6 |                        |